Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DEVE 131 Avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37 Boulevard de Ménilmontant (11e)

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2223-74 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'émettre un avis sur le projet d'installation d'une chambre funéraire au 37 Boulevard de Ménilmontant (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, au nom de la 1ere commission,

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris émet un avis favorable à la demande d'installation d'une chambre funéraire au 37 Boulevard de Ménilmontant dans le 11e arrondissement, en demandant à M. Le Préfet de la Région Ile-de-France-Préfet de Paris de veiller à ce que les modalités d'accès à l'équipement et de stationnement au droit soient examinées avec soin et permettent la desserte de l'équipement sans troubler la circulation (vélos, piétons) et les usages de l'espace public.

Article 2 : Madame la Maire de Paris communiquera la présente délibération à Monsieur le Préfet de Police de Paris.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO